Réforme des lois criminelles. Histoire XVIIIe siècle [suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0028
SourceBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citées

- Bernardi, Joseph
- Brissot de Warville, Jacques-Pierre

Références bibliographiquesBrissot de Warville, Les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique, ou Discours couronnés par l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1780
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Réforme du droit criminel. Histoire.

XVIIIe s.

28

L'Académie de Châlons sur Marne a proposé en sujet de prix en 1780 : "Quelles pourraient être en France les lois pénales les moins sévères et cependant les plus efficaces pr contenir et réprimer le crime par des châtiments prompts et certains en ménageant l'honneur et la liberté des citoyens."

Elle couronna le 25 Août 1780
— un texte de Brissot : "Moyens de prévenir les crimes en France."
— un texte de Bernardi.

On trouve ces 2 textes, + quelques autres dans "Les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales en France... ou Discours couronnés par l'Académie de Châlons sur Marne (1781)

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4917?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4917?context=pdf